



Avis n° 2011-AV-0122 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 5 juillet 2011 sur le projet de décret autorisant Electricité de France à procéder aux opérations de démantèlement partiel de l’installation nucléaire de base n°162 dénommée EL4-D, installation d’entreposage de matériels de la centrale nucléaire des monts d’Arrée, située sur le territoire de la commune de Loqueffret (département du Finistère)

L’Autorité de sûreté nucléaire,

- Vu la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 modifiée relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, notamment son article 29 ;
- Vu le décret n° 2007-1557 du 2 novembre 2007 modifié relatif aux installations nucléaires de base et au contrôle, en matière de sûreté nucléaire, du transport de substances radioactives, notamment ses articles 15 et 38 ;
- Vu la décision n°2010-DC-0179 du 13 avril 2010 de l’Autorité de sûreté nucléaire instituant une procédure d’audit des exploitants d’installations nucléaires de base et des commissions locales d’information avant l’adoption de certains avis ou décisions ;

Saisie pour avis, le 28 juin 2011, par la ministre de l’écologie, du développement durable, des transports et du logement et le ministre de l’économie, des finances et de l’industrie ;

Ayant entendu le 15 février 2011 Electricité de France puis la commission locale d’information des monts d’Arrée conformément à la décision du 13 avril 2010 susvisée ;

Ayant examiné, en application de l’article 29 de la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 susvisée, le projet de décret autorisant Electricité de France à procéder aux opérations de démantèlement partiel de l’installation nucléaire de base n°162 dénommée EL4-D, installation d’entreposage de matériels de la centrale nucléaire des monts d’Arrée, située sur le territoire de la commune de Loqueffret (département du Finistère),

donne un avis favorable à ce projet de décret dans sa rédaction annexée au présent avis.

Fait à Paris, le 5 juillet 2011.

Le collège de l'Autorité de sûreté nucléaire*,

Signé

André-Claude LACOSTE

Michel BOURGUIGNON

Marie-Pierre COMETS

Jean-Jacques DUMONT

Philippe JAMET

* Commissaires présents en séance